



## **REVUE DE PRESSE DU 19/12/2016**

- 1- Les recettes fiscales ont atteint environ 1.600 milliards DA à fin septembre dernier, soit une progression de près de 6% par rapport à la même période de 2015, a indiqué dimanche à Alger le ministre des Finances, Hadji Baba Ammi. "Nous avons enregistré une amélioration de près de 6% des recettes fiscales jusqu'à la fin du mois de septembre 2016 par rapport à la même période de l'année 2015" a-t-il dit à la presse en marge du lancement du système de télédéclaration et du télépaiement des impôts et des taxes "Jibaya'tic". "Nous souhaitons que cette amélioration se poursuivra à la fin de l'année pour atteindre 10 ou 11% par rapport à l'année passée, comme objectif tracé dans la loi de finances (LF) 2016", a ajouté M. Baba Ammi.
  
- 2- Le nouveau système de télédéclaration et de télépaiement des impôts et des taxes "Jibayatic.dz" a été lancé officiellement dimanche à Alger, et concerne, dans une première étape 2.700 grandes entreprises, en attendant son élargissement à d'autres contribuables. Le lancement de cette nouvelle procédure entre dans le cadre de la modernisation de l'administration fiscale et le développement des systèmes de paiement électroniques, a-t-on souligné lors de la cérémonie de lancement organisée en présence notamment du ministre des Finances, Hadji Babaammi, le ministre délégué chargé de l'Economie numérique et de la Modernisation des systèmes financiers, Mouatassim Boudiaf, la ministre des Technologies de l'information et de la communication (TIC), Imane-Houda Feraoun.
  
- 3- Plus de 189.700 employeurs affiliés à la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS) ont bénéficié des mesures exceptionnelles introduites par la loi de finances complémentaire (LFC) 2015, a indiqué dimanche le directeur général de la caisse, Hassen Tidjani Haddam. "Au total 189.732 employeurs affiliés à la Cnas ont bénéficié des mesures exceptionnelles de la LFC 2015", a précisé M. Haddam lors de la cérémonie de signature d'une convention pour la réduction des tarifs de transport vers l'étranger des malades assurés sociaux. Parmi le nombre total des employeurs ayant bénéficié de ces mesures, "153.867 employeurs se sont acquittés de la totalité des cotisations principales et ont bénéficié de l'annulation des majorations et pénalités de retard", a-t-il dit.



- 4- Le marché des assurances de personnes en Algérie devrait croître plus vite durant les prochaines années pour arriver à un équilibre par rapport aux autres branches, a indiqué dimanche Ammar Meslouh, PDG de la compagnie d'assurance de personnes Caarama, filiale de la CAAR. La croissance du secteur des assurances en Algérie est tirée par les assurances de personnes ces dernières années, bien que cette branche ne représente que 8% du marché global, constate M. Meslouh lors d'un point de presse consacré à la présentation du bilan de Caarama assurance pour 2015. En 2015, l'assurance de personnes a évolué de 18% contre 1% seulement pour les assurances dommages, alors que la tendance mondiale se situe au niveau de 50% voire 60%. "C'est dire la marge de progression que nous avons devant nous", a-t-il souligné.
  
- 5- La compagnie nationale Sonatrach a signé, dimanche à Alger, deux contrats avec une société espagnole et une autre française dans le domaine de raffinage des hydrocarbures. Le premier contrat a été signé avec la société espagnole Engineering Tecnicas Reunidas Internacional pour la réalisation d'études d'ingénierie de base du projet d'hydrocraquage du fuel et de traitement des excédents de naphta, issus de la raffinerie de Skikda. Ce contrat a été signé par le vice-président de Sonatrach chargé de la liquéfaction, de raffinage et de pétrochimie, Akli Remini, et le vice-président d'Engineering Tecnicas Reunidas Internacional, Manuel Alabart Fernandez-Cavda. D'un montant de 5,59 millions d'euros en forfait pour l'ingénierie de base, et de 9,91 millions d'euros et de 88,32 millions de DA provisionnés pour les activités Project Management Consultancy (PMC).
  
- 6- Le tarif relatif à la garantie "responsabilité civile" (RC) dans la branche assurance automobile connaîtra, à compter du 1er janvier 2017, une augmentation progressive de 5% jusqu'à atteindre 20% au début du second semestre 2018, a appris dimanche l'APS auprès de l'UAR. Cette augmentation continue de 5% sera opérée chaque semestre: Ainsi, le tarif de la RC va augmenter de 5% au 1er janvier 2017, puis d'un autre taux de 5% le 1er juillet 2017, de 5% le 1er janvier 2018 et aussi de 5% le 1er juillet 2018, précise un responsable de l'Union algérienne des assureurs et des réassureurs (UAR).
  
- 7- Les malades assurés sociaux bénéficieront désormais d'une réduction de 50% sur les tarifs des billets d'avion lors de leur transfert pour des soins à l'étranger, en vertu d'une convention signée dimanche à Alger entre la Caisse nationale des assurances sociales (CNAS) et la compagnie Air Algérie. Cette convention signée par le directeur général de la CNAS, Hassen Tidjani Haddam, et le P-dg d'Air Algérie, Mohamed-Abdou Bouderbala, assurera une réduction de 50% des tarifs des billets sur le réseau international pour les destinations desservies par Air- Algérie. A cet effet, la CNAS dispensera aux bénéficiaires d'une prise en charge à l'étranger, de l'avance des frais du billet et ce, dans le cadre du tiers-payant. La CNAS s'engage également à assurer une "meilleure fluidité" dans le traitement des dossiers médicaux du personnel d'Air Algérie et de leurs ayants droit.



- 8- La compagnie Saudi Arabian Airlines compte ouvrir une 5ème ligne directe hebdomadaire entre l'Algérie et l'Arabie Saoudite à partir du mois de janvier 2017. Dans une déclaration à l'APS, le directeur de Saudi Arabian Airlines Algérie, Mohamed Ali Mohamed Nemri a indiqué que cette ligne reliera les aéroports d'Alger et de Djeddah, portant le nombre des vols entre ces deux aéroports à trois vols hebdomadaires outre deux autres vols entre Alger et Médine. La compagnie aérienne saoudienne a repris ses vols réguliers vers l'Algérie en novembre dernier avec deux liaisons directes. La première entre Djeddah et Alger à raison de deux vols hebdomadaires et la deuxième entre Médine et Alger à raison de deux vols hebdomadaires, et ce les samedi, lundi et mercredi.



A lire :

## **Une amélioration de près de 6% des recettes fiscales à fin septembre 2016**

Les recettes fiscales ont atteint environ 1.600 milliards DA à fin septembre dernier, soit une progression de près de 6% par rapport à la même période de 2015, a indiqué dimanche à Alger le ministre des Finances, Hadji Baba Ammi.

"Nous avons enregistré une amélioration de près de 6% des recettes fiscales jusqu'à la fin du mois de septembre 2016 par rapport à la même période de l'année 2015" a-t-il dit à la presse en marge du lancement du système de télédéclaration et du télépaiement des impôts et des taxes "Jibaya'tic".

"Nous souhaitons que cette amélioration se poursuivra à la fin de l'année pour atteindre 10 ou 11% par rapport à l'année passée, comme objectif tracé dans la loi de finances (LF) 2016", a ajouté M. Baba Ammi.

Le ministre a précisé que la Direction générale des impôts (DGI) prend des mesures quotidiennes à l'adresse des récalcitrants pour améliorer progressivement les recouvrements fiscaux à travers un programme pour renforcer le contrôle.

M. Baba Ammi a, par ailleurs, souligné que le ministère examine avec les banques la possibilité de lancer de nouveaux produits bancaires sans intérêts, mais avec des marges bénéficiaires.

Le ministère étudie également le lancement d'un emprunt obligataire sans intérêt mais avec des marges indexées sur le taux de croissance économique, a-t-il ajouté.

**-FIN-**